

Un projet possible pour tous les cycles

« **Classe d'eau en Essonne** »

Retour à l'OCCE des formulaires d'inscription aux classes d'eau
au plus tard le vendredi 6 novembre 2026



(Envoi uniquement **par voie postale**). ATTENTION ! > Aucun dossier arrivé hors délais ne pourra être étudié !

Si votre dossier est validé, vous en serez informé et vous pourrez commencer votre projet dès le début du mois de décembre.

Pour obtenir la totalité de la subvention allouée (700€), il vous faudra nous faire parvenir votre bilan ainsi que vos factures acquittées dès que possible et impérativement **avant le 25 juin 2027**.

Un projet qui s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. Une action à mener sur 5 jours dans l'environnement proche de l'école. L'OCCE 91 relaie cette action proposée et financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Rappel : les activités et sorties doivent se dérouler sur 5 jours consécutifs pour les cycles 2 et 3 et sur 2 semaines pour les maternelles

POURQUOI UNE CLASSE D'EAU ???

Les classes d'eau, comme modules d'éducation à la citoyenneté, participent à l'action publique de prévention pour la protection de l'eau.

En tant qu'organisateur de classe d'eau, vous participez à l'intérêt public car :

- Vous **contribuez** à l'évolution des consciences et des comportements vis-à-vis de la protection de l'eau
- Vous **ouvrez** votre établissement à des partenaires locaux et des professionnels qui permettent d'aborder les matières de manière concrète
- Vous **utilisez** un mode d'enseignement actif basé sur la pédagogie de projet

Comment ? Des approches variées et complémentaires....

- Manipulation et expérimentation en classe
- Sorties dans l'environnement proche de l'école (et sans sortir du département)
- Intervention d'un acteur de l'eau en classe ou hors de la classe

Inscriptions dès fin-septembre **en téléchargeant le formulaire [ICI](#)**

Consultez notre site [OCCE 91](#) pour de plus amples informations

ATTENTION : Seuil maximal de 100 dossiers Tout dossier arrivé hors délais ne sera pas instruit et priorité sera donnée aux écoles n'ayant pas bénéficié du dispositif l'an dernier !

D'autres renseignements figurent sur la deuxième page de ce document...

Un partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie



POURQUOI UNE CLASSE D'EAU ?

Pour mieux protéger notre eau, chacun doit petit à petit changer ses habitudes et acquérir de bons réflexes quotidiens : participer à la vie de la commune, s'engager auprès des responsables, respecter les rivières et les trottoirs, économiser l'eau, acheter et utiliser des produits moins polluants...

Parce que nous sommes tous des citoyens de l'eau, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose un module éducatif appelé « Classe d'eau » pour aider les enseignants à responsabiliser petits et grands à la protection de l'eau, ressource vitale pour la VIE...

Un projet sur 5 jours (2 semaines pour les classes du cycle 1) à mener au niveau local, dans l'environnement proche de l'école (dans les limites du département), pour rencontrer les acteurs de l'eau, visiter des sites, organiser des ateliers interdisciplinaires et réaliser une production finale.

L'OCCE 91 relaie cette action. N'hésitez pas à nous contacter et à venir consulter la documentation : carnets de bords déjà réalisés, affiches, jeux ...

Comment s'inscrire ?

Télécharger le formulaire sur le site de l'OCCE 91 > [ici](#)

(N'oubliez surtout pas de signer le mandat et d'apposer le tampon de l'école sur les dernières pages du formulaire !). **Les dossiers incomplets ne pourront être validés.**

Le remplir et le renvoyer UNIQUEMENT **par voie postale** à l'OCCE 91, ABSOLUMENT dans les délais (avant le 6 novembre 2026).

Cette année, **le quota est fixé à 100 demandes de classes d'eau, selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets** au siège de l'OCCE 91 et en privilégiant les écoles qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif l'an dernier.

L'Agence de l'eau enverra un courrier d'acceptation du projet à l'OCCE.

L'OCCE 91 vous fera un retour par mail en début décembre, si votre demande est acceptée.

Quelques recommandations utiles :

Si plusieurs classes d'une même école s'engagent, remplir obligatoirement **un formulaire par classe.**

Suivez bien la procédure et remplissez scrupuleusement votre formulaire : **présentation du projet** avec les compétences travaillées, **le planning** de la semaine, **une répartition harmonieuse** entre les activités menées en classe, les visites sur sites et les interventions d'acteurs de l'eau (en classe ou à l'extérieur), **un budget à l'équilibre** et des **sorties circonscrites UNIQUEMENT dans les frontières de l'Essonne.**

ATTENTION ! Pas d'achat de matériel pérenne (bacs, aquariums...). Pas de projet comportant une dominante jardinage.

Soyez vigilants pour bien élaborer votre budget prévisionnel : vous vous engagez pour une somme **minimum de 700€** par classe (plus, si vous le souhaitez, mais sur vos fonds propres). Par conséquent, **les factures acquittées, libellées au nom de la coopérative scolaire**, correspondant au montant de la subvention de 700€ devront nous parvenir, dès la fin de votre projet, **au plus tard le 25 juin 2027.** En retour de votre dossier-bilan, l'OCCE vous versera la totalité de la subvention.

Pour les questions relatives aux justificatifs comptables, veuillez contacter Mme Valérie Brault au 01.60.78.26.60

Pour de plus amples précisions, **une réunion en visio** est programmée **le lundi 28 septembre à 18h30** en utilisant le lien ci-dessous :

<https://bbbz.zourit.net/rooms/0qo-gqa-2lj-nhp/join>